

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2006

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-président : Victor TODESCHI
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELKPEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Dominique ZEHFUS

Excusés : MM. Alain BOSSHARD, Charles PAGE et Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. John LINGG
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2006
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 11 septembre 2006 – Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**
 - a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence **p. 1050 Information**
 - b) Présentation de Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21 **p.1050 Information**
 - c) Modifications de quelques articles du statut du personnel **p. 1051 Arrêté**
 - d) Divers
- 8) **Commission des finances et logement – Séance du 4 septembre 2006 – Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**
 - a) Suite à donner aux travaux et la forme juridique du bâtiment
« Le Point Virgule » **p. 1052 Vote de principe**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

- 9) **Commission de la sécurité – Séance du 28 août 2006 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence **p. 1053** **Information**
 - b) Révision de la convention du Groupement de sécurité de Lancy **p. 1053** **Information**
 - c) Journée du Groupement de sécurité de Lancy du 14 octobre 2006 **p. 1054** **Information**
 - d) Présentation de la planification d'engagement de la Protection civile de Lancy **p. 1054** **Information**
 - e) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 10 mai 2006 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Audition de M. André Castella, Président de l'Association « Le respect ça change la vie » **p. 1055** **Information**
 - b) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 6 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**
- a) Election à la Présidence **p. 1056** **Information**
 - b) Présentation de l'inventaire des installations sportives du canton de Genève **p. 1056** **Information**
 - c) Présentation de l'étude sur les pratiques sportives des élèves genevois **p. 1057** **Information**
 - d) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 14 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence **p. 1060** **Information**
 - b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy : Centre Marignac/Villa Tacchini/Terrain d'aventures Lancy-Voirets/ Terrain d'aventures du Petit-Lancy/Locaux autogérés **p. 1060** **Information**
- 13) **Commission de l'environnement – Séance du 15 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence **p. 1061** **Information**
 - b) Cimetière du Grand-Lancy – Cahier des charges du préposé au cimetière **p. 1062** **Information**
 - c) Divers
- 14) **Commission de la culture et Commission de l'administration, affaires économiques, communication réunies – Séance du 26 juin 2006 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
- Présentation de la télévision locale d'Onex par M. Stéphane Jeanrenaud, Directeur **p. 1063** **Information**
- 15) **Commission des travaux et constructions – Séance du 29 août 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Point de situation sur le restaurant « Le Marignac » **p. 1065** **Information**
 - b) Point de situation sur les immeubles du chemin du Gué 2-2a-2b-2c **p. 1066** **Information**
 - c) Divers
- 16) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 6 septembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence **p. 1069** **Information**
 - b) Plan directeur communal – Présentation du forum **p. 1069** **Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

- | | |
|--|-----------------------|
| 17) Désignation d'un vice-président pour Télélancy | <u>p. 1071</u> |
| 18) Propositions individuelles et questions | <u>p. 1072</u> |
| 19) Questions du public | <u>Annexe</u> |

M. PEREZ-IRIARTE : Mesdames, Messieurs, bonsoir à cette séance du Conseil municipal du 28 septembre 2006. Je salue le public, les représentants de la presse, ainsi que les cadres de l'administration.

Je dois excuser les absences de MM. Bosshard et Page. Mme Dilonardo et M. Favre auront un peu de retard.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. JOHN LINGG

M. PEREZ-IRIARTE : En préambule, je vais vous donner lecture du courrier que nous avons reçu du Service de votations et élections :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que M. John Lingg accepte le mandat de conseiller municipal de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de M. Roland Pesse.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le département du territoire de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, etc. »

Je demanderai à M. Lingg de se présenter devant moi, et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. LINGG : Je le promets.

M. PEREZ-IRIARTE : Je prends acte de votre promesse et vous souhaite la bienvenue.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme BUUNK-DROZ : Nous avons reçu un ordre du jour avec une petite erreur au point 16). Ce n'est pas moi la rapporteuse vu que je n'étais pas présente à la Commission, je crois qu'il s'agit de Mme Dilonardo.

M. PEREZ-IRIARTE : L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2006**

M. MARCHIANDO : A la page 1043, dans les « Divers », il y a M. Augsburger qui a pris la parole et au paragraphe suivant M. Lance lui répond. Le nom de M. Lance n'apparaît pas au début du paragraphe.

M. PEREZ-IRIARTE : Le procès-verbal est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Quelques communications. L'ensemble du Conseil municipal a reçu la réponse à la motion concernant l'aménagement du territoire qui avait été envoyée à l'Association des communes genevoises qui a fait son travail auprès de M. Cramer, et la réponse vous est revenue. Vous avez eu l'occasion de voir les propos circonstanciés et je souhaite que c'est dans cet esprit-là que nous continuerons à travailler pour l'aménagement du territoire.

Le 8 août 2006, une décision a été prise de débouter deux personnes que vous connaissez bien, qui siègent ici, qui ont fait recours contre la suppression du tourner à gauche pour les voitures qui vont en direction de la route du Grand-Lancy et voulant tourner à gauche sur l'avenue des Communes-Réunies.

Vous avez peut-être déjà vu cette information, cette affiche-là qui fleurit depuis quelques semaines un peu partout, « l'éducation donne la force ». On peut penser que c'est de nouveau une de ces grandes campagnes nationales qui coûtent cher et qui ne rapportent pas grand chose. Néanmoins, le canton de Genève a pris l'option de s'y associer fortement en demandant à Pro Juventute et à Mouvement populaire des familles de s'associer, de faire en sorte que cette information, qui donne à l'éducation une force peut-être dont on ignore l'importance, qu'ils fassent rejaillir sur l'ensemble des genevois cette réflexion-là ; la Ville de Lancy s'y associe volontiers grâce à son service des affaires sociales qui va, dans le cadre des écoles, dans le cadre du maillon manquant, dans le cadre des rencontres avec les parents, essayer de faire en sorte que ce slogan ne soit pas qu'un slogan, mais qu'on puisse intervenir auprès des jeunes ou auprès de différentes autres personnes.

M. LANCE : J'ai quelques informations. Nous avons reçu un courrier du Service des votations et élections concernant le calendrier des élections municipales, et ce Service nous demande de vous communiquer les informations suivantes : concernant les élections au Conseil municipal, les listes des candidatures seront disponibles au Service des votations et élections dès le 13 novembre 2006, le dernier délai pour le dépôt des listes de candidatures est fixé au 5 février 2007, l'affichage

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

politique commencera à partir du 28^{ème} jour précédant le dernier jour du scrutin, soit le 26 février 2007, et le matériel de vote sera distribué par la poste aux électeurs au plus tôt 15 jours avant, mais au plus tard 10 jours avant la date du scrutin, entre le 12 mars et le 15 mars 2007. Les élections ont bien lieu le 25 mars 2007.

Concernant le Conseil administratif, les listes des candidatures seront disponibles dans le Service dès le 15 janvier 2007, le dernier délai de dépôt de listes de candidatures est fixé au 2 avril 2007, l'affichage politique commencera à partir du 14^{ème} jour précédant le dernier jour du scrutin, soit le 16 avril 2007, et le matériel de vote sera distribué aux électeurs par la poste au plus tôt 15 jours avant, mais au plus tard 10 jours avant la date du scrutin, soit entre le 16 avril et le 19 avril 2007. Les élections du Conseil administratif auront lieu le 29 avril 2007.

Ces informations vous pouvez également les obtenir au Service des votations et élections.

Concernant le site internet de la commune, vous aurez peut-être remarqué que le site internet de la commune a bénéficié ces dernières semaines d'un nouveau relookage. Le site est devenu plus convivial, plus chaleureux en utilisant des photos prises sur le terrain par Denis Jutzeler. Une consultation plus simplifiée, un agenda de tous les événements politiques, culturels et sportifs de la commune, un moteur de recherche avancée, une rubrique « infos pratiques » enrichie d'une page rassemblant tous les formulaires et une rubrique Agenda 21 prochainement remise à jour ! Je vous invite à revisiter notre site communal après sa cure de jouvence !

Une information concernant la journée de la sécurité. Vous rappeler les journées portes ouvertes du Groupement de Sécurité de Lancy rassemblant tous leurs membres (pompiers, PC, sauveteurs, ASM, samaritains, service des parcs, promenades et maintenance) qui se déroulera le 14 octobre prochain sur l'esplanade de Lancy-Sud ! Plusieurs démonstrations et animations seront proposées à la population. Vous serez invités à participer à la partie officielle qui se déroulera à 11.00 heures sur place.

Concernant la présentation Power Point de notre commune, nous vous proposons de soumettre à tous les Conseillers municipaux, lors d'une séance restant à fixer, une nouvelle version de cette présentation durant laquelle chaque Conseiller municipal pourra émettre ses remarques et critiques. Cette façon de procéder répond à M. Augsburgier qui demandait que chaque Conseiller municipal reçoive cette présentation sous forme de CD afin que chacun émette ses remarques. Nous avons estimé qu'une confrontation d'idées entre Conseillers municipaux était plus profitable qu'un visionnement individuel.

Dernière information, les muselières. Vous informer que le Conseil administratif a établi, avec les services concernés, une liste de parcs dans lesquels le port de la muselière pour les chiens sera obligatoire. Une signalisation sera mise en place à l'entrée de chaque parc. Cette mesure est applicable dès le 2 octobre 2006 !

Je peux vous donner rapidement la liste des parcs concernés, il s'agit :
du parc Emile-Dupont – du parc Louis-Bertrand – de l'école et parc Céésole – du parc Bernasconi – du parc de la Mairie – du parc Marignac – du parc Tressy-Cordy – du parc du Gué – du parc Navazza-Oltromare – du parc de Sous-Bois – du square des

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Rambossons – du parc de la Pralie – du parc En Sauvy – promenade des Fraisiers – parc de la Chapelle – parc Chuit - parc Surville.

Bien entendu, il reste à nos ASM de contrôler tous ces lieux.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séance du 11 septembre 2006 -
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence
=====

M. PROGIN présente le sujet : Mme Buunk-Droz est reconduite dans sa fonction de Présidente et M. Eretzian dans celle de Vice-président. Ces deux reconductions ont été acceptées à l'unanimité.

b) Présentation de Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21
=====

M. PROGIN présente le sujet : En préambule, notre Conseiller administratif rappelle que Mme Grasset a été engagée pour faire le lien et voir ce qui pouvait être fait, au sein de l'administration, dans le domaine de l'agenda 21. De même, elle devra accomplir les dernières démarches nécessaires à la certification de la Ville de Lancy comme « Cité de l'énergie ». Enfin, elle devra mettre en place un système de management environnemental ainsi qu'un concept de communication propre à l'Agenda 21.

Mme Grasset, qui occupe un poste à 50 % depuis le 1er juin 2006, dépend directement du Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21

Mme Grasset détaille le travail accompli depuis son entrée en fonction, lequel rejoint ce que je viens de vous énoncer.

Elle précise qu'à son arrivée, elle a pris connaissance de toute la documentation disponible au sujet des ateliers du Futur et du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Lancy.

De même, elle a fait le tour de ce qui ce fait au niveau environnemental, au sein de l'administration. A ce propos, un appel d'offre a été effectué, pour trouver une entreprise spécialisée au niveau de la mobilité douce pour les collaborateurs.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

La mise à jour du site Internet de la commune pour tout ce qui est lié à l'Agenda 21 est aussi un cheval de bataille.

Enfin, elle nous a renseigné sur son parcours professionnel.

c) Modifications de quelques articles du statut du personnel

=====

M. PROGIN présente le sujet : Outre quelques modifications cosmétiques liées à une mise en conformité partielle avec le langage épïcène, les modifications portent sur trois articles, à savoir :

L'article 4.1.13 « gratification pour années de service »

La modification consiste en l'octroi d'une gratification de Fr. 3'000.-- après 20 ans de service et de Fr. 5'000.-- après 30 ans de service.

Cette pratique n'est pas nouvelle. A l'heure actuelle, la gratification intervient après 25 et 35 ans de service. A ces deux échéances, la somme octroyée est de Fr. 3'000.--. Il ne s'agit donc que de l'adaptation des échéances et d'un montant.

Précisons que le nombre de personnes concernées par ces primes est relativement faible.

L'article 4.1.19 « délai de protection »

Cette clause s'applique uniquement aux cas de maladies qui surviennent après le licenciement.

Elle a été introduite pour mettre le statut en conformité avec le Code des obligations.

Ce changement fait suite à un cas survenu à la Mairie et à un avis de droit qui le suggère.

L'article 9.1. « droit supplétif »

Ce nouvel article des dispositions finales renvoie au Code des obligations pour les cas qui ne sont pas prévus dans le statut.

Comme l'on pouvait s'en douter, seul l'article 4.1.13 a fait débat. A l'issue de ce dernier, seul un commissaire était foncièrement opposé à cette disposition qu'il considère comme « un privilège supplémentaire octroyé à des employés qui ont déjà beaucoup d'avantages et la chance de bénéficier d'une plus grande sécurité de l'emploi ».

Mise au vote, la proposition d'arrêté relatif à la modification du statut du personnel de l'administration de la Ville de Lancy a été acceptée par 7 oui contre 1 non.

Arrêté 7c) est accepté par 24 oui – 2 abstentions. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. PROGIN présente le sujet : La Présidente revient sur la possibilité de mise en place d'une télévision locale à Lancy. Elle présente des documents relatifs à cet objet et soumet au vote la proposition de pousser les investigations. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Retour sur la proposition d'un commissaire concernant une notice biographique sous les panneaux indicateurs de rues. Le Conseiller administratif relaiera la demande à son collègue en charge.

Implications de la nouvelle loi cantonale sur l'affichage. La Ville de Lancy est en avance par rapport à la Ville de Genève. L'affichage est bien codifié et géré. Il n'y aura donc pas de gros changements pour nous.

Un commissaire se dit choqué par l'installation de trois panneaux d'affichage commercial sur la place de jeu pour enfants du Parc Louis-Bertrand. Le Conseil administratif investiguera.

La Présidente souhaite que la commission réfléchisse sur la communication d'informations à la population et remet un document à ce propos au Conseiller administratif.

Enfin, un commissaire s'interroge sur le suivi de son projet de totems d'informations. Cette mesure a déjà partiellement mise en application avec du matériel dont la commune disposait. L'éventuelle continuation sera étudiée en détail par le service concerné.

**8. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –
Séance du 4 septembre 2006
Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**

a) Suite à donner aux travaux et la forme juridique du bâtiment « Le Point Virgule »

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Lance rappelle que le Conseil municipal de juin a renvoyé cette affaire en commissions. Trois hypothèses étaient présentées :

1. travaux effectués par la commune
2. droits de superficie concédés à l'association
3. donation du bâtiment à l'association

Une quatrième hypothèse a été proposée par l'association, pour débloquer la situation : renoncement aux studios, ce qui économiserait Fr. 430.000.-- sur Fr. 1'636'000.--. Mais un certain nombre de travaux restent à faire. Il s'agit, selon M. Côte, de la remise en état des installations électriques, du chauffage, des sanitaires, de l'enveloppe du bâtiment, y compris les fenêtres et les volets, de la ferblanterie, des plâtres, peinture et carrelage. Les utilisateurs pourraient éventuellement effectuer de petits travaux de finition. Lancy restera maître des travaux si elle les effectue. La commission doit choisir l'une des 4 propositions.

Des remarques sont faites sur le coût des travaux, en comparaison avec d'autres effectués sur la commune, sur la faisabilité d'une démolition et construction sur une autre parcelle, sur l'opportunité d'abandonner ou non le projet des studios, ce qui aurait permis d'effectuer les travaux sans cesser les activités. Ce sujet sera encore repris en commission des affaires sociales.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

La commission se prononce à l'unanimité contre la concession du droit de superficie à l'association et contre la donation.

Elle se prononce par 7 voix contre 2 contre le projet 1 avec studios.

Elle se prononce par 7 voix et 2 abstentions pour la 4^{ème} solution, soit la rénovation par la commune sans les studios.

Vote de principe accepté par 29 oui – 1 abstention.

b) Divers

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Les jetons de présence étant soumis à l'AVS et aux charges sociales dès le 1er janvier 2007, une adaptation sera proposée.

La Fondation du stade a demandé une prolongation du moratoire, même si les résultats sont encourageants. La situation est encore fragile. Le projet de transformation de la Fondation de droit privé en Fondation de droit public est toujours d'actualité.

La régie Brun est en train de faire une estimation des bâtiments de la commune afin de connaître précisément leur valeur.

Une question est posée quant à la pertinence du repas pour les enseignants. Un apéritif ne ferait-il pas aussi bien l'affaire, comme cela se passait auparavant ? A reprendre en commission des affaires sociales.

**9. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 28 août 2006 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président M. Alonso et le Vice-président M. Aeschbacher sont réélus.

b) Révision de la convention du Groupement de sécurité de Lancy

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Lance rappelle que la convention a 12 ans d'existence. Elle lie les différents corps de la sécurité soit les Pompiers, la Protection Civile, les Samaritains, les Sauveteurs auxiliaires ainsi que des services de la commune comme les ASM et le Service des parcs, promenades et maintenance. Son but est de réunir les forces en cas de sinistre ou de catastrophe.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006**c) Journée du Groupement de sécurité de Lancy du 14 octobre 2006**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Lance rappelle qu'en 2001 s'était déroulée la dernière journée portes ouvertes. La journée du 14 octobre 2006 se déroulera sur l'esplanade de Lancy-Sud. Le but de cette manifestation est de faire connaître les activités des différents corps appartenant au GSL à la population lancéenne. Le DSD (déminage) ainsi que le SIS seront également présents à cette journée.

d) Présentation de la planification d'engagement de la Protection civile de Lancy

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Bise rappelle les modalités d'engagement de la PC. Il précise la PC se situe au second échelon, en soutien à ses partenaires, et que son but est d'aider la population. Il ajoute que la PC a cinq domaines d'actions :

- aide à la conduite (poste de commandements),
- protection et assistance à la population,
- protection des biens culturels (une mission mise en fonction cette année), appui aux partenaires avec le matériel de la PC
- logistique (ravitaillement).

L'effectif devrait se monter à 319 personnes. Il précise qu'il n'est que de 307 personnes. Le recrutement s'opère en parallèle au recrutement de l'armée à Lausanne. Le jeune incorporé dans la PC doit suivre deux semaines de formation, il y a des cours obligatoires chaque année, de deux jours à quatorze jours. A une réponse d'une commissaire, M. Bise précise que les femmes peuvent être incorporées dans la PC et explique ensuite les modalités d'alarme de la PC.

Il termine en déclarant être très satisfait du fonctionnement du Groupe de Sécurité de Lancy.

Le Capitaine des Pompiers évoque comme exemple le cas de l'incendie du 1er Août à Bernex où la PC de Lancy est intervenue pour éclairer les lieux du sinistre. et

e) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Lance présente le capitaine Revillod qui remplacera le capitaine E. Baud (atteint par l'âge de la retraite) à la tête de la compagnie à partir du 25 novembre. Il nous informe également de l'engagement d'un nouvel ASM. Il évoque également les agents de parcs. Il trouve cette expérience positive et les informations rapportés par ces agents sont particulièrement intéressantes. M. Scaglioni confirme les propos de M. Lance. En ce qui concerne l'ordonnance muselière, des instructions devraient être transmises ces prochaines semaines.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 10 mai 2006 -
Rapporteuse : Mme Louise REY****a) Audition de M. André Castella, Président de l'Association « Le respect
ça change la vie »**

=====

Mme REY présente le sujet : M. André Castella est invité en qualité de Président de l'association « Le respect ça change la vie » pour nous présenter sa campagne dite du respect.

En prenant ses fonctions de maire d'Avusy, en 1999, M. Castella se trouve confronté aux problèmes d'incivilités, à des dégradations de jeux d'enfants, voire à des actes de vandalisme. Le coût pour la collectivité publique de ces déprédations le pousse à réagir et c'est, lors de son discours du 1er Août 2002, que M. Castella propose la mise en place dans sa commune de la campagne intitulée « Le respect ça change la vie ».

Cette proposition a été extraordinairement bien accueillie. La population a réagi rapidement et trois communes voisines se sont associées au projet. Une société a accepté de faire un logo à titre gracieux. La campagne ne se veut pas partisane d'un point de vue politique. La devise de M. Castella est qu'il vaut mieux allumer une minuscule chandelle que maudire l'obscurité. Il s'agit avant tout de dire que le respect fait partie des valeurs humaines et de la vie en communauté

Beaucoup de gens sont critiques et demandent quelles sont les actions de la campagne derrière le logo ? Deux actions futures sont proposées par M. Castella.

La première action s'intitulera « Dites-le ». Il s'agira d'envoyer un message positif aux jeunes sur la façon de se faire connaître. On peut devenir célèbre grâce à une bonne action. Le et les jeunes qui auront accompli une action civique admirable seront récompensés publiquement. La distinction sera remise par un sportif connu.

La seconde action verra la mise en circulation d'un tram aux couleurs du respect, les TPG étant membres de l'association.

Il y a actuellement 20 à 25 communes membres de l'association et leur rôle est important dans le sens qu'il s'agit de collectivités actrices de la société genevoise. Chaque commune peut mener des actions civiques à sa manière et contribuer au respect d'une manière ou une autre.

Pour ce qui est de l'impact auprès des jeunes, M. Castella estime que le message passe bien et il explique aux jeunes que le respect d'une autorité est positif pour autant qu'il ne soit pas abusif ce qui le distingue de l'autoritarisme.

M. Baertschi, au nom du Conseil administratif n'est pas opposé à cette campagne ni à adhérer à l'association. La cotisation de Fr. 400.-- n'est pas un obstacle. Mais il se demande ce qu'il y a après, quel contenu donner à cette adhésion. La Mairie soutient volontiers la campagne, lors d'actions concrètes comme par exemple « Caroline fête son chemin » ou encore le Festival « Hip Hop Kommunikation ».

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Plusieurs commissaires estiment qu'il faut réfléchir au rôle à jouer par la commune sur ce sujet en tant collectivité publique. Affaire à suivre !

b) Divers

=====

Mme REY présente le sujet : L'association « Education et Futur » a informé la commune de Lancy de son intégration à la Fédération genevoise de coopération (FGC) et de ce fait elle ne demandera plus de subvention à la commune.

Le Centre de Marignac informait de la suppression d'un poste animateur auxiliaire en raison d'une coupe budgétaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) et ayant pour conséquence de voir diminuer le nombre d'enfants à accueillir.

Le financement pour la construction d'un hôpital au Népal est recherché par l'association « Surya association drukpa suisse ».

**11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 6 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO****a) Election à la Présidence**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Mme Dilonardo est reconduite à l'unanimité en qualité de présidente de la commission. L'élection à la vice-présidence est reportée à la prochaine séance.

**b) Présentation de l'inventaire des installations sportives du canton
de Genève**

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Le canton de Genève a mandaté l'Observatoire universitaire du sport et des loisirs (OUSL), pour élaborer un inventaire de tous les équipements sportifs du canton, cantonaux et communaux. Le professeur Guiseppe Pini et M. Patrick Boillat, collaborateur scientifique, nous présentent donc le résultat de cette étude, qui a permis d'établir une base de donnée réactualisée, (l'ancienne datait de 1989) incluant une multitude de données visuelles et techniques.

Il ressort en premier lieu que l'offre dans le canton est abondante et accessible. Tous les équipements publics ont été répertoriés (même lorsque les activités sont payantes), ainsi que les manèges équestres, qui sont privés. N'entrent pas en ligne de compte les centres sportifs des banques ni les fitness. Toutes les installations sont géoréférencées, c'est-à-dire qu'elles peuvent être visualisées en superposant des cartes avec des paramètres différents, par exemple, la carte des équipements sportifs avec celle des transports en commun ou des accès routiers. Cet outil s'avère utile aux

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

urbanistes, mais aussi aux sportifs désireux de connaître l'offre. Une partie de la banque de données est accessible au grand public, (www.stg.ch)

Pour la majorité des usagers, la moyenne du temps de déplacement vers les installations sportives est de 15 minutes; l'offre est donc de proximité. Des sports plus confidentiels nécessitent un déplacement plus important, comme pour le rugby par exemple. Le football aussi oblige les habitants de la ville de Genève à sortir de la zone urbaine. Ce type de documentation nécessite une mise à jour constante des diverses « couches » d'information, pour pouvoir rester fiable. Les communes étaient d'ailleurs sollicitées pour signaler les changements intervenus dans leurs installation. Le budget n'ayant pas été alloué pour procéder au renouvellement de l'information, l'OUSL n'effectue que des mises à jour au coup par coup.

Compte tenu de la multitude de données recensées, des expertises peuvent être menées par l'équipe de recherche pour des projets d'aménagements. Il est par exemple possible de déterminer le bassin de chalandise d'un équipement, c'est-à-dire la provenance et le nombre d'usagers potentiels, pour éviter de construire s'il n'y a pas de demande.

L'OUSL n'a pas été consultée en vue de la réalisation du Stade de Genève, mais des communes consultent par exemple si elles veulent vraiment un équipement, car elles peuvent s'opposer à une décision cantonale.

A la question de savoir si on peut calculer le coût des équipements sportifs par individu, il est répondu qu'il est possible de calculer le coût de l'installation des équipements, mais qu'il est plus difficile de prendre en compte tous les paramètres d'entretien et d'utilisation pour établir un bilan fiable. On peut par contre calculer, avant la construction d'un équipement, si son utilisation sera optimale par rapport au but poursuivi.

c) Présentation de l'étude sur les pratiques sportives des élèves genevois

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Après avoir étudié l'offre, le Canton a décidé d'étudier la demande en installation et équipements sportifs, et de vérifier s'il y avait adéquation entre l'une et l'autre et quelles étaient les nouvelles tendances sportives. L'enquête ne portait pas sur les sports d'hiver et concernait les équipements situés sur le canton. Elle a été réalisée à 2 périodes, printemps et automne et par téléphone.

Il s'agissait aussi d'étudier les pratiques sportives des jeunes et des enfants. Les enquêtes par téléphone auprès de mineurs étant interdites par la loi, l'enquête s'est déroulée par questionnaire en 2004. 1832 jeunes ont été interrogés dans le cadre scolaire avec l'aide des enseignants. L'échantillon comprenait aussi des classes de Lancy (Cérésole, Cycle des Voirets, Collège de Staël). L'étude a permis de voir quels étaient les sports praticables sur les installations recensées.

En ce qui concerne la pratique des adultes, l'étude réalisée en 2002 a montré que 2/3 des genevois avaient une activité physique hebdomadaire d'une heure et plus. En moyenne, les genevois font entre 1 et 3 heures d'activité sportive, et 5 % font plus de 10 heures hebdomadaires. Ces résultats correspondent à ceux enregistrés dans les grandes villes de Suisse.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Un tiers des sondés ne pratique aucun sport. Il est précisé que les déplacements à vélo pour se rendre au travail n'ont pas été pris en considération, mais une ballade le dimanche oui. Le taux d'activité sportive est très élevé chez les jeunes, fortement diminué chez les adultes et à nouveau plus important à la retraite. Les catégories socioprofessionnelles n'ont pas été prises en compte. Pour les enfants, l'orientation scolaire permet de dégager des informations sélectives, par exemple, les élèves des filières gymnasiales sont plus actifs que ceux de la filière commerciale. Selon une étude zurichoise, l'activité sportive est liée au niveau d'éducation, les universitaires pratiquent plus. Mais comme le relève un commissaire, les travailleurs manuels font du sport en travaillant. Par ailleurs, 33 % des sondés pratiquent 2 sports et 14 % à un niveau de compétition.

Une commissaire relève que la notion ici considérée de sport est ambivalente et qu'il faudrait aussi tenir compte des activités physiques en général, par le biais des tâches ménagères. Il est répondu qu'il s'agit ici d'un choix délibéré d'activité physique dans le cadre des loisirs.

A la question de savoir quelles mesures de promotion du sport sont à envisager pour inciter à une pratique régulière, il est répondu que les priorités ont été mises ailleurs, et que ce pourrait être un rôle des communes. On pourrait aussi augmenter le nombre d'heures obligatoires d'éducation physique par exemple, sachant que le surpoids est un problème majeur chez les enfants, souvent livrés à eux-mêmes. Des cours de diététique sont d'ailleurs donnés aux jeunes des cycles. Un écart de plus en plus grand se creuse entre ceux qui pratiquent un sport, parfois de plus en plus intensément et ceux qui ne font rien.

Quant aux actions entreprises au niveau fédéral, sachant que la Confédération ne peut contraindre les cantons, elle cherche à promouvoir la pratique du sport par le biais des déplacements utilitaires, mais aussi par un aménagement propice des quartiers et lieux de vie avec des espaces aménagés, plus de zones piétonnes, qui peuvent aussi inciter à la pratique du sport.

La nouvelle politique cantonale reprend des éléments de la politique fédérale, mais il s'agit surtout de modifier des comportements et les citoyens doivent s'approprier les nouvelles habitudes de vie ; des démarches intercommunales peuvent avoir du sens dans ce domaine. Cependant, tout ne peut pas être pris en charge par la collectivité, le bénévolat et les associations, à qui le canton délègue beaucoup, ont un rôle important à jouer. Une de leurs difficultés est liée au recrutement d'éducateurs sportifs, les fédérations exigeant de plus en plus de diplômes et les entraîneurs sont incités à monnayer leurs compétences. Le sport associatif est aussi concurrencé par l'offre privée. Il y a aussi le fait que de nombreux parents n'ont pas envie d'être accaparés les week-ends.

Par ailleurs, pour pallier au manque de financement de certains centres de loisirs, des camps sportifs pourraient être organisés par ceux-ci; une enquête a d'ailleurs été réalisée auprès des familles sur la demande pour des camps sportifs, le Service des Loisirs tient compte des demandes et regroupe l'offre en la matière sur son site. Le tennis club des Fraisiers a par exemple organisé un camp d'initiation; ces camps d'été sont gratuits pour les enfants.

Est-il possible d'extrapoler les données concernant les enfants de Lancy, demande une commissaire, notamment en ce qui concerne la répartition des sports pratiqués;

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

beaucoup d'argent lui paraît investi dans le football, probablement justifié en regard du nombre d'enfants qui pratiquent ce sport. On peut extraire ces données, mais l'échantillon n'est pas réellement représentatif; on pourrait réfléchir à financer une étude spécifique; il est rappelé à ce propos que, suite à une motion, tous les clubs de la commune ont fourni le nombre de leurs membres de moins de 18 ans, le foot étant le mieux représenté. Les études de l'OUSL sont accessibles sur le site : www.unige.ch/ses/geo/oum/ousl.

Il est relevé que le rapport était passionnant à lire et que l'intérêt noté des filles pour la danse pourrait être un argument favorable au Centre Culturel.

Les enquêtes réalisées par l'OUSL sont payantes, car cet observatoire n'est pas financé par l'Université, les mandats.(Fr. 40.000.-- pour celle des adultes et Fr. 70.000.-- pour celle auprès des enfants par exemple) permettent de payer les salaires.

d) Divers

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : M. Chobaz informe la commission que les travaux du Stade de Florimont ont commencé, que la piscine est ouverte, son responsable étant maintenant M. Troxler, et qu'un projet d'Agorespace au Petit-Lancy sera abordé via la commission de l'environnement. Ce projet pourrait être situé au parc Louis Bertrand, mais il condamnerait l'utilisation de cette place. L'espace devant la salle omnisports n'est pas sécurisé, des plaintes ont été émises sur son usage actuel. Ce type d'installations destinées aux jeunes entre 8 et 20 ans, occasionnent des nuisances sonores importantes, elles sont donc souvent éloignées, en dehors des habitations et la question est difficile à trancher. Une proposition du terrain de jeu de l'école En Sauvy est faite, mais ces installations ne se prêtent pas non plus aux préaux d'école. Une autre proposition est d'utiliser le stand de tir, mais cela paraît loin du village.

Ce type de projet coûtera entre Fr. 180'000.-- et Fr. 240'000.--, une ligne est inscrite au budget depuis longtemps.

Le club de curling est lui dans une situation compliquée, devant faire face à des travaux de rénovation, tout en étant dans une situation juridique complexe, avec divers propriétaires et droits de superficie. Les travaux devisés à Fr. 1 million coûteraient en fait autant qu'une halle neuve. Il est proposé d'inscrire le club comme association sportive subventionnée dès 2007.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 14 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence**

=====

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : MM. Augsburguer et Perez-Iriarte sont reconduits, à l'unanimité, respectivement aux postes de Président et Vice-président de la commission.

**b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy :
Centre Marignac – Villa Tacchini – Terrain d'aventures Lancy-Voirets –
Terrain d'aventures du Petit-Lancy – Locaux autogérés**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Cette séance annuelle permet traditionnellement aux représentants des centres de présenter leurs situations et leurs souhaits, sachant que les budgets sont habituellement remis un peu plus tard.

Résumé très succinctement, voici l'état des lieux :

Centre Marignac :

Il a été occupé essentiellement par l'animation Méli Mél'Eau. Mauvaises surprises en raison de l'annonce de la suppression par la FAS'e (Fondation pour l'animation socioculturelle) de certaines subventions qui pourraient notamment conduire à la suppression d'activités à la maison Civiq. Il est par ailleurs signalé que la convention qui lie le Centre à la Ville de Lancy arrive à terme l'an prochain et que, malgré un audit interne actuellement en cours, les prévisions budgétaires rendront sans doute nécessaire une augmentation de la participation communale.

Villa Tacchini :

Situation globalement stable au niveau des animateurs et des moniteurs ; des travaux de rénovation sont en cours, auxquels les jeunes ont participé dans une certaine mesure et dont tout le monde est très heureux; reste la réfection du pavillon, non encore budgétisée, et qui sera examinée par le Conseil administratif et la commission des affaires sociales, avec peut-être la possibilité d'y établir le restaurant scolaire de la Caroline. Par ailleurs, les activités de la villa sont en augmentation, avec des concerts et des animations diverses, notamment des matches d'improvisation et des grillades au bénéfice d'actions caritatives. Le centre tire une certaine fierté de la bonne intégration des filles, mais déplorent un certain manque dans le renouvellement des usagers.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy

Les responsables indiquent que, du fait de l'arrivée au terrain d'enfants demandant plus d'encadrement, des actions pédagogiques ont dû être mises en place pour plus de respect, entre les personnes et envers l'environnement. Des sorties dans la nature sont aussi organisées, deux fois par mois, le mercredi, qui permettent d'autres types d'interactions avec les enfants. Le rôle du terrain dans l'intégration est par ailleurs souligné, notamment pour des enfants rejetés à l'école ou en éducation spécialisée.

Terrain d'aventures Lancy-Voirets

On y décrit une fréquentation en augmentation, 80 inscrits et l'élargissement de la période d'ouverture de 3 semaines durant l'été. Ici aussi, un problème de subvention de la FAS'e est mentionné, ainsi qu'un problème de réfection des locaux.

Globalement, compte tenu des carences en matières de places durant l'été, il apparaîtrait également pertinent de pouvoir ouvrir un second centre aéré, pour les plus petits, avec les structures d'accueil adéquates.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Au final, il apparaît clairement que des questions de fonds se posent sur ce que la commune veut offrir à sa population, en particulier en ce qui concerne les enfants et adolescents. Dans la perspective de la prévention de la délinquance, il apparaît crucial de soutenir les centres de loisirs, qui offrent des activités ludiques aux enfants en les encadrant adéquatement. Or, si les compétences ne manquent pas, les moyens, oui ! La disproportion entre les sommes allouées aux centres de loisirs et aux infrastructures sportives est relevée par plusieurs commissaires...

Se pose toujours le problème de la relation entre la FAS'e et les communes, avec la question d'un éventuel report de charges et la crainte d'entrer dans un engrenage à ce propos. Le Conseiller administratif présent insiste toutefois sur la volonté de la commune de renforcer les activités des centres de loisirs et le Président s'engage à ce que ces questions soient rediscutées par la commission à la rentrée automnale.

**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 15 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence**
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Alonso propose de reconduire Mme Juillerat Van der Linden à la Présidence et M. Perez-Iriarte au poste de Vice-président. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

**b) Cimetière du Grand-Lancy – Cahier des charges du préposé au
cimetière**
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Ce point fait suite à la demande d'un commissaire. M. Chobaz explique qu'un collaborateur du Service des parcs, promenades et maintenance est en charge de la gestion et de l'entretien du cimetière. Il prendra sa retraite en fin d'année. Le poste sera repourvu. Il n'existe pas actuellement de cahier des charges pour ce poste.

M. Deschenaux explique qu'il s'agit d'un emploi un peu particulier que celui de fossoyeur. Cette fonction nécessite des qualités spécifiques. Le préposé est confronté à des personnes en deuil; il doit faire preuve de compréhension et doit pouvoir garder malgré tout une certaine distance.

Il ne s'agit pas d'un métier de tout repos qui demande également une grande disponibilité. Des ensevelissements ont quelques fois lieu le samedi; il doit également procéder à des exhumations.

Le préposé est chargé de l'entretien courant de tout le cimetière. Le désherbage se fait à la main et à quatre pattes avec une brosse ou à l'air chaud, étant donné que les produits phytosanitaires sont interdits par la loi.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Un commissaire indique qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens trouvant le cimetière mal entretenu et d'un aspect négligé. Il estime d'autre part intéressant que les Conseillers municipaux connaissent ce mandat particulier de responsable de cimetière.

M. Chobaz prend acte de ces critiques. Il rappelle que l'entretien figurera très clairement dans le cahier des charges du nouveau préposé. Il précise que le cimetière est équipé de machines pour creuser les tombes et que des jardiniers du Service des parcs, promenades et maintenance viennent ponctuellement prêter mains fortes pour les travaux saisonniers.

Un commissaire rappelle que la commission n'a pas à établir un cahier des charges mais avoir éventuellement un rôle de surveillance.

Un autre commissaire propose de demander des exemples de cahier des charges à d'autres communes. Ce qui a été fait par le Service des parcs, promenades et maintenance avec la Ville de Genève, Onex, Meyrin et Vernier.

M. Deschenaux précise encore, pour répondre à un commissaire, qu'il s'agit bien d'un poste à 100 % et qu'un système est en place, avec deux remplaçants, pour parer aux éventuelles absences.

c) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un commissaire avait demandé l'installation d'un éclairage plus performant au chemin des Pontets. Une solution se dessine : La situation étant un peu compliquée par le fait que l'éclairage est de la compétence du canton, pour l'arrêt du tram et de celle de la commune pour le chemin piétonnier.

La présidente demande qu'elle est la démarche à suivre lorsque l'on découvre une concentration de chenilles processionnaires. Il convient de contacter les ASM ou le propriétaire de l'arbre infesté. Il ne faut en aucun cas toucher ces chenilles.

M. Deschenaux distribue, à titre d'information, un fascicule édité par le Service des Forêts, de la protection de la nature et du Paysage sur « l'impact des chiens dans la nature et sur la faune en particulier ».

M. Chobaz informe que la commune a procédé à quelques abattages d'arbres au chemin du Petit-Voiret, suite à un long litige avec les riverains. Le tapis bitumineux du chemin sera refait.

**14. COMMISSION DE LA CULTURE ET COMMISSION DE L'ADMINISTRATION
AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION REUNIES
Séance du 26 juin 2006 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**

Séance ordinaire du 28 septembre 2006**Présentation de la télévision locale d'Onex par M. Stéphane Jeanrenaud, directeur**

=====

M. ALONSO présente le sujet : La Présidente explique que les membres de la commission de l'administration ont voulu associer la commission de la culture à cette séance, c'est pourquoi ses membres sont présents ce soir.

Quelques voix se sont en effet élevées pour proposer la création d'une télévision communale à Lancy. Il semble que cela soit techniquement possible.

M. Lance remercie Canal Onex d'accueillir la commune de Lancy. Il présente les déléguées culturelles de Lancy, Mme Mamie et Mme Mariéthoz ainsi que Mme Boussina, déléguée aux affaires économiques.

La Présidente donne la parole à M. Jeanrenaud, directeur de Canal Onex.

Création :

M. Jeanrenaud nous précise que la création d'une télévision communale ne se fait pas avec une seule personne. Beaucoup de personnes entrent en jeu, les politiques, les citoyens, les membres de l'équipe de Canal Onex. Il n'est donc pas tout seul pour mener cette mission à bien.

La mission qui lui a été confiée, consistait à monter une télévision, dans des locaux mis à disposition par la commune. La philosophie du projet consistait en la création d'une télévision de proximité, qui devait faire vivre la commune d'Onex et faire parler les gens qui y vivent.

Il s'agissait donc pour Canal Onex d'aller vers les gens, pour voir qui ils sont et ce qu'ils font.

Lancement :

Pour se faire connaître il fallait donc sortir des locaux : d'aller filmer dans la rue, à la rencontre des gens, d'assurer une présence dans divers lieux publics, lors de manifestations. Une bonne partie de la promotion s'est faite par ce biais, ils ont organisé une conférence de presse et des articles sont parus dans le journal de la Mairie.

Moyens :

Budget de départ : Fr. 100'000.-- achat d'équipement, Fr. 210'000.-- pour le lancement de la chaîne. Le financement est assuré aux 2/3 par Télé Onex SA et pour 1/3 par la commune. Canal Onex reçoit chaque année Fr. 30'000.-- pour investir dans du matériel. A titre de comparaison, le budget de Léman Bleu s'élève par exemple à Fr. 2 millions.

Concession :

L'obtention d'une concession, est régie par la loi. Cette loi exclut toute ingérence politique dans le fonctionnement d'une télévision, en vertu de la séparation entre pouvoir politique et médias. C'est pourquoi l'OFCOM a demandé que la télévision soit dirigée par un mandataire et ne fasse pas partie de l'administration communale.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Canal Onex n'est pas un organe de la Mairie, mais bien la télévision des citoyens d'Onex, quels qu'ils soient, on n'a pas le droit de faire de la publicité politique ou religieuse.

Programmation :

Canal Onex émet 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, du lundi au dimanche. Un nouveau sujet est diffusé chaque jour.

Les sujets quotidiens durent entre 1 et 10 minutes. Le dimanche, il est possible de revoir tous les sujets diffusés la semaine. Il n'y a pas une hiérarchie stricte pour la détermination des sujets. La seule limite est imposée par la charte et la déontologie.

Parmi une programmation très fournie, M. Jeanrenaud nous parle d'un magazine qui dure entre 12 et 20 minutes, où l'on parle d'une personne de la commune, qui ne soit pas forcément une personnalité.

Il nous parle à titre d'exemple d'un portrait sur une personne qui souffrait d'un cancer en phase terminale. Ce que cet homme a pu exprimer pendant cette émission a facilité par la suite aux autres habitants de la commune de lui adresser la parole, d'entrer en contact avec lui.

Canal Onex diffuse également des infographies pour les activités associatives, qui ne sont pas considérées comme de la publicité. Ce service est gratuit. Il diffuse également une pensée de la semaine, offerte par les quatre églises de la commune, de même que des messages de la campagne « Le respect, ça change la vie ».

Sondage :

Un sondage a été effectué après une année d'émission. Une équipe a effectué plus de 300 téléphones, posant à chaque fois une dizaine de questions.

La troisième question du sondage demandait au sondé s'il connaissait Canal Onex, 79 % des personnes ont répondu qu'ils connaissent la télévision locale et 58 % la regardaient, pendant la semaine.

Le sondage a montré que Canal Onex était bien connue dans toutes les catégories d'âge, bien qu'un peu moins regardée par la catégorie des 35-45 ans, constat que font toutes les télévisions. L'existence de Canal Onex avait été véhiculée dans les familles par les enfants. Il se trouve aussi qu'il s'agit du seul programme que les familles regardent ensemble.

Conclusions :

Selon M. Jeanrenaud, les objectifs poursuivis par Canal Onex se recourent avec ceux de l'Agenda 21, figurant sur le site Internet de la commune de Lancy.

La télévision est un des moyens utilisables pour mener à bien une mission citoyenne. Si Canal Onex existe c'est grâce aux politiques et aux citoyens. Cette télévision doit appartenir à tout le monde, pour faire office d'outil d'intégration, pas seulement pour les étrangers, mais pour les jeunes, les vieux.

La télévision permet aussi aux habitants de porter un autre regard, différent, sur leur environnement familial immédiat, même si la vision proposée peut parfois les déranger.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Les gens, nous explique M. Jeanrenaud, ont plus l'impression d'exister quand on s'intéresse à eux. Leur permettre de s'exprimer les valorise. De fait, Canal Onex a une fonction d'éponge, prenant ce que les habitants lui proposent.

Répondant à une question des commissaires, M. Jeanrenaud précise qu'il est important, pour une télévision de proximité, que les gens puissent s'identifier à une entité précise, de ce fait, il ne croit pas convenable de regrouper deux communes sous la même chaîne.

Canal Onex est diffusée par le câble, dont le canal 147.25 est réservé pour les communes. Il s'agit de fait du canal de la Mairie.

**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 29 août 2006 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Point de situation sur le restaurant "Le Marignac"**

M. STUDER présente le sujet : Afin de nous mettre l'eau à la bouche, le Président nous souhaite une bonne reprise et constate que l'ordre du jour est copieux.

M. Chobaz revient sur les raisons de la mise au point de ce jour, les travaux effectués sont exposés et les investissements expliqués. Tant ceux consentis par le locataire que ceux entrepris par la commune ainsi que leur répercussion sur le montant du loyer, soit environ 10 % d'augmentation.

A la question d'un commissaire qui demande si la commune, propriétaire et bailleuse, tient compte de l'activité du locataire et de son succès pour fixer les conditions de location, M. Chobaz répond que tel n'est pas le cas et ne l'a jamais été.

Un commissaire regrette l'installation d'un mur et d'une barrière très peu esthétiques sans que la commune n'ait pu intervenir à ce sujet. M. Chobaz partage cet avis, mais malgré le fait que le Service des travaux et constructions ait mené ces travaux et que certains aspects ne soient pas définitifs, ce n'est pas la CMNS qui aurait réagi à cet aspect peu esthétique.

Concernant les aspects purement financiers, un commissaire revient sur les explications données en Commission des finances et logement et, les deux pieds dans le plat, compare cette affaire à celle de l'immeuble 25, rue du Stand Il se demande pourquoi, après avoir investi près d'un million de francs dans cette rénovation, ce dossier est à l'ordre du jour aujourd'hui. Serait-ce par crainte que l'on en reparle à l'occasion des élections ?

M. Chobaz réplique que la commune a toujours effectué des travaux d'entretien et de rénovations dans ses bâtiments et que ce n'est pas le locataire qui aurait demandé des travaux hors normes. L'ensemble de ces travaux a fait l'objet de discussions et de négociations comme ceci est le cas lors d'autres opérations. Le souci d'équilibre de

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

l'exploitation ne permet toutefois pas toujours de répercuter les investissements sur les loyers.

Un commissaire demande pourquoi ce projet de rénovation n'a pas été soumis à la commission des travaux et constructions. Il pense que si le crédit avait été présenté, il ne l'aurait peut-être pas rejeté, mais comprend les réactions de ceux qui pensent que l'investissement a été disproportionné. M. Chobaz rappelle que le projet initial était encore plus coûteux et que rien n'a été caché, même lors du transfert de ce dossier d'une législature à l'autre.

Un commissaire a de la peine à digérer cette affaire et estime que personne n'a vraiment la conscience tranquille. Il en veut pour preuve les explications peu claires de M. Lance en commission des finances et logement et pense que la commune a été mise devant le fait accompli.

M. Chobaz rappelle que ces travaux figuraient au budget des investissements, qu'il suffisait de lire les différents documents régulièrement présentés et que ces travaux étaient répartis sur deux exercices.

Le Président pense quant à lui que cette affaire était mal partie et que les procédures habituelles n'ont pas été utilisées, mais qu'il était important d'aborder ce sujet afin de mettre les choses à plat et il souhaiterait que ce genre de projet soit désormais soumis à la commission des travaux et construction.

M. Chobaz dit avoir entendu les critiques et rappelle que la procédure était normale, même si deux conseillers administratifs successifs ont travaillé sur ce dossier.

Le Président remercie le conseiller administratif pour ses informations aux commissaires qui restaient sur leur faim.

b) Point de situation sur les immeubles du chemin du Gué 2-2a-2b-2c

=====

M. STUDER présente le sujet : En présence des représentants de la régie Brun, un inventaire à la Prévert des diverses vicissitudes liées à ce chantier est rapporté à la commission, tant au niveau de la construction que des nombreux sinistres intervenus.

Outre le fait que ces travaux de construction se sont déroulés durant une période troublée sur le marché genevois, que la plus grande partie des entreprises ont fait faillite et que le concept architectural présentait des lacunes, les différents sinistres ont été traités afin de remédier à ces défauts.

Au jour d'aujourd'hui, les recommandations du rapport technique remises par le bureau d'expert ont permis de traiter et de remédier aux multiples problèmes de malfaçons, même si les travaux ne sont pas encore tous terminés. Un tableau récapitulatif des ces travaux extraordinaires, préconisés par l'expertise, est présenté par la régie Brun et s'élève à Fr. 795.567.--. Le coût total de cette promotion immobilière communale approche donc les Fr. 7.5 mios.

M. Brun est conscient que cet investissement est important et rappelle qu'il a souvent été très gêné face à des locataires victimes de sinistres à répétition, vivant dans des

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

locaux humides, avec une température ambiante ne dépassant pas les 17° et subissant des travaux à n'en plus finir.

Les différents recours sont abordés par Mme Pastore, avocate conseil de la régie Brun. Chaque cas a fait l'objet de recours et ceux qui ne sont pas tombés sous le coup des prescriptions ont été traités s'ils se trouvaient dans la période de garantie. Un tableau récapitulatif est présenté et chaque cas analysé.

En résumé, M. Chobaz constate que la commune aura investi Fr. 150.000.-- en 2006, soit un total de près de Fr. 800.000.-- depuis 1997 pour mettre ces bâtiments, tant que faire se peut, en conformité technique.

Un commissaire demande quel est l'état locatif de ces immeubles afin de le mettre en relation avec les investissements nécessaires consentis. M. Brun n'a pas le chiffre exact, mais cela devrait tourner autour de Fr. 400.000.--.

Un commissaire prend la défense d'une entreprise, rappelle que sur ce chantier tout a été fait à l'envers et qu'il est dès lors inévitable que des erreurs de conception amènent les problèmes qui ont été rencontrés.

En ce qui concerne le chauffage, M. Brun ne remet pas en cause le travail effectué par l'entreprise et un commissaire demande si les entreprises n'auraient pas dû émettre des réserves quant à la manière dont on leur demandait d'exécuter les travaux.

L'attitude de certains entrepreneurs a particulièrement heurté M. Brun qui n'a pas compris comment ils ont pu abandonner ce chantier et qu'aucune entreprise mandatée n'ait vraiment voulu trouver un arrangement.

Le Président rappelle qu'à l'époque l'architecte campait déjà sur des positions intangibles et M. Brun souligne que cet architecte était préoccupé par le Stade de Genève et que le chantier de la commune était en charge de l'une de ses jeunes collaboratrices. Le Président s'étonne également que l'on n'ait pas exigé des garanties de solvabilité des entreprises ayant œuvré sur ce chantier. Il est vrai que l'on est toujours plus intelligent après.

M. Chobaz constate qu'à ce jour, en regard avec l'acceptation systématique des offres les plus basses, tout cela ne changera plus rien. M. Côte explique que le Service des travaux et constructions demande toujours un complément d'informations lorsqu'il est confronté à une offre manifestement trop basse.

Un commissaire demande à M. Brun si tous les vices cachés ont été découverts. Disons qu'il le souhaite de tout cœur et que l'expertise de M. Iselin devrait le laisser croire.

Le Président demande si ces importantes adaptations auront des répercussions sur le loyer des appartements et un commissaire pense que ces loyers auraient de toute façon été plus élevés si le coût de ces travaux extraordinaires avaient été entrepris dès le début. M. Brun répond que ces frais peuvent être considérés comme une augmentation de capital et que le rendement reste le même que prévu et que, comme le précise M. Chobaz, ces bâtiments n'ont pas plus de valeur qu'à l'origine.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Le Président estime que ces immeubles vieilliront très mal et que leur état dans 20 ans aiguise sa curiosité, rappelant à tous que cette opération de promotion immobilière représente le catalogue de tout ce qu'il ne faut pas faire. Il remercie les représentants de la régie Brun pour leurs explications.

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Chobaz informe que les plans de la Maison de la Sécurité ont été validés et que le nombre de m2 disponibles a été augmenté de 7 % du fait d'une optimisation de la distribution intérieure.

La requête en autorisation de construire sera déposée à fin septembre et une demande de crédit sera présentée en février pour un démarrage des travaux fin mai 2007.

Le projet d'immeubles des Courtillets suit un calendrier identique.

Le chantier du tram est dans sa phase terminale et des mesures de police ont été prises à la place du 1^{er}-Août et devant l'Eglise. Un commissaire demande si les aménagements sont définitifs. M. Chobaz répond que non, dans la mesure où le stationnement sur la place sera revu lors de la construction de l'immeuble des Courtillets pour être plus convivial.

Les aménagements de circulation ont suscité des réactions diverses, notamment en ce qui concerne le chemin Emile-Paquin. Des habitants des Semailles se sont plaints du détour qu'ils doivent désormais faire. Le Conseil administratif considère qu'une réouverture d'un accès sur les Semailles induirait une reprise du trafic de transit indésirable. Une demande de maintien de la situation actuelle sera prochainement formulé auprès de l'OCM.

M. Chobaz informe que les travaux du stade de Lancy-Florimont sont en voie d'achèvement et le chantier s'est bien déroulé, les entreprises ayant fait preuve d'un grand professionnalisme.

Un recours a été déposé par un copropriétaire du chemin des Semailles contre le projet de verdure, craignant que le mur de protection ne renvoie le bruit de la circulation et les nuisances du beach-volley. Le rapport de l'acousticien a balayé ses craintes et les travaux seront terminés dans les délais.

Les travaux de l'école du Bachet sont terminés, le chantier s'est bien déroulé et la troisième étape aura lieu pendant les vacances d'automne et portera sur la salle de rythmique, la piscine et l'appartement du concierge.

Le Président demande si des plaintes d'enseignants ont été reçues quant à la poussière engendrée par les travaux. Il semblerait qu non, mais M. Chobaz est conscient qu'un chantier génère ce type de désagréments et ce sera seulement lorsque les entreprises auront quitté les lieux que ceux-ci pourront être entièrement nettoyés.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

M. Chobaz informe que les travaux de l'école du Petit-Lancy ont pu être terminés 10 jours avant la rentrée et encourage les commissaires à aller visiter l'atelier du livre qui est une réussite. Les jeux d'enfant mis en place dans le préau de l'ancienne école ont été financés par le biais du crédit de construction de la nouvelle école.

M. Chobaz informe qu'à la suite d'une longue bataille, la commune a enfin obtenu le droit de changer les fenêtres de l'immeuble 46, route du Grand-Lancy. Toutefois, le montant de ces travaux, devisé à Fr. 100.000.--, sera plus élevé que prévu eu égard aux exigences de la CMNS.

**16. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 6 septembre 2006 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****a) Election à la Présidence et à la Vice-présidence**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Augsburger propose de reconduire M. Favre au poste de président et M. Volery propose de reconduire Mme Jelk-Peila au poste de vice-présidente. Les deux propositions ont été acceptées à l'unanimité.

b) Plan directeur communal – Présentation du forum

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : MM. Golchan et Dubois-Ferrière, mandataires du bureau Hybridées, font état de l'avancement des travaux.

L'équipe de travail a été complétée par un ingénieur en mobilité et un ingénieur paysagiste.

Lancy a subi une forte urbanisation au cours des années 60. Le territoire est construit dans sa quasi-totalité. Sa proximité avec la ville de Genève engage des enjeux particuliers sur le plan de l'aménagement du territoire.

Les quelques parcelles libres restantes sont du ressort du Plan directeur cantonal.

La situation du plan directeur communal va donc essentiellement évoluer en termes de valorisation de la situation actuelle. Après diagnostic, le bureau propose une image directrice. Trois thématiques centrales en ressortent. Le premier enjeu :

- la prochaine réalisation du CEVA et l'arrivée des trams à Lancy ;
- le deuxième enjeu a trait à la proximité, à la qualité de vie des nombreux quartiers qui composent la commune avec leurs pôles spécifiques d'attraction (Place de la Mairie, Place des Ormeaux, etc.) ;
- le troisième enjeu porte sur les objets référentiels qui émaillent le territoire, comme le stade de Genève, les tours de Lancy, le silo de la Praille, etc.

Un point marquant de la commune est sa situation en terrasses.

Ses nombreux parcs et espaces verts peuvent être valorisés en les reliant entre eux, comme par exemple la couronne boisée du bord de l'Aire.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Le plan directeur soutiendra une densification dans les périmètres de SOVALP et des Semailles.

Il servira de guide et l'on pourra s'y référer pour les développements des futurs plans localisés de quartiers pour les 10 à 15 années à venir.

Il est donné quelques réponses et précisions aux commissaires suite à cette présentation :

- Le plan directeur communal permet de mettre en évidence les richesses qui composent notre territoire ;
- il prend en compte les besoins actuels et peut évoluer dans le temps au gré des priorités conjoncturelles ;
- il donne avant tout un cadre et des intentions pour l'avenir ;
- il est soumis à enquête publique et les citoyens peuvent s'exprimer à son sujet. Le but étant que les remarques faites soient prises en compte par le Département cantonal.

Il est souhaité également que l'impact des axes routiers soit atténué, comme c'est maintenant le cas à la route des Acacias. Une future zone d'activité est envisagée dans le périmètre du stand de tir.

Concernant les remarques et propositions qui ont été faites par les groupes politiques de la commune, certaines d'entre elles, précises, seront satisfaites, comme par exemple la préservation de zones villas.

A l'ordre du jour du forum, M. Baertschi y a inclus 3 ateliers du futur de l'Agenda 21, dont les travaux seront, dans la mesure du possible, intégrés au Plan directeur communal.

c) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un commissaire signale que les feux de signalisation de l'avenue des Communes- Réunies ne sont pas adaptés. Les passages piétons ne sont pas protégés. Un ASM d'ailleurs, vient quelques fois leur prêter main forte aux heures d'affluences.

Lors d'un blocage de la circulation, les automobilistes continuent d'avancer, au lieu de laisser le passage libres aux piétons qui souhaitent traverser. Serait-il possible de rappeler aux automobilistes, par des lignes blanches sur la chaussée, cette règle élémentaire de circulation ?

A ce même endroit, le bus présente également un danger en raison d'une inadéquation des feux de signalisation. Une lettre sera donc envoyée au Département concerné à ce sujet.

Un commissaire a constaté qu'il manque des bancs publics sur le territoire de la commune, non pas forcément dans les parcs, mais le long des voies de circulation où actuellement seuls, les arrêts TPG offrent la possibilité de s'asseoir. Un autre commissaire appuie cette demande en précisant que des bancs devraient être placés dans des endroits ombragés en songeant à la période de canicule.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

Beaucoup de personnes pique-niquent près de la salle omnisports du Petit-Lancy et des poubelles seraient également nécessaires. M. Baertschi répond que l'on n'avait jamais songé à établir un plan d'emplacement de bancs et de poubelles dans la commune alors qu'il s'agit d'éléments importants, d'autant plus, est-il ajouté par un commissaire, si l'on veut encourager une mobilité douce!

Un commissaire automobiliste, estime qu'il manque un feu de signalisation au giratoire des Communes-Réunies: on court le risque de se retrouver nez à nez avec un tram !

Un commissaire demande ce qu'il en est de la situation suite au vote du Conseil municipal concernant le plan directeur de quartier des Marbriers avec les modifications demandées. Le Conseil administratif attend une réponse du Département afin de savoir, si les modifications du plan demandées, ont été retenues. A ce propos, un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de répondre à la lettre adressée aux Conseillers municipaux par le Groupement de Sauvegarde du Plateau de St-Georges.

Le Président demande si les architectes ont travaillé sur le projet des Semailles depuis mai dernier. Une lettre leur a été envoyée leur demandant d'être prêts pour présenter une nouvelle mouture du projet à partir du 1er novembre. C'est surtout sur les tours que porte le travail demandé.

Un commissaire signale que le parc, situé au début du chemin des Semailles Nos 4-6, à la hauteur de la copropriété, est dans un triste état depuis la fin du chantier du tram. Ils s'y trouvent quelques bancs et une petite fontaine. M. Côte répond avoir assisté à une réunion à ce sujet en compagnie de M. Deschenaux et demandé à ce que l'architecte du chantier du tram remette la parcelle en son état initial.

17. DESIGNATION D'UN VICE-PRESIDENT POUR TELELANCY

M. LANCE : Il s'agit de remplacer M. Arthur Lafferma qui a donné sa démission au mois de juin pour des raisons de santé. Votre Conseil municipal avait élu M. Lafferma au début de cette législature, en vous rappelant que cette vice-présidence avait été attribuée au parti Socialiste.

M. ALONSO : Nous vous proposons M. Christo Sabev pour remplacer M. Lafferma.

La vice-présidence est acceptée par 23 oui - 2 abstentions.

Mme CORMINBOEUF : Je m'abstiens, j'aurais aimé connaître la personne, je ne connais pas ce Monsieur, je suis désolée.

M. LANCE : Je suis en mesure de vous dire que M. Sabev est un ancien Conseiller municipal qui a fait pratiquement 12 ans sur ces bancs du Conseil municipal en tant que représentant du parti Socialiste. Il a fait partie entre autre à la Commission des finances et à la Commission des travaux et constructions. Il est physicien et enseignant à la retraite.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006**18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme ALONSO : A quelques jours du mois d'octobre comme vous le savez déjà, le mois du cancer du sein, j'aimerais vous informer que notre Ville de Lancy est présente, une fois de plus cette année, dans les manifestations qui se produisent au niveau cantonal concernant ce sujet.

D'une part avec la collaboration de Mme Christine Pallud-Rouget, administratrice et des professionnels du CASS de Grand-Lancy, nous allons pendant le mois d'octobre organiser la distribution de brochures d'informations et de rubans roses de la campagne.

Pendant cette même période, Mme Isabelle Andrey, responsable de la bibliothèque municipale et ses collaboratrices vont présenter pour la première fois aux citoyens lancéens, une vitrine dédiée à la femme dans laquelle on trouvera également toute la documentation concernant le cancer du sein.

D'autre part, j'aimerais aussi vous informer que nous avons organisé une séance d'information avec 4 intervenantes spécialistes du domaine. Cette séance aura lieu le jeudi 5 octobre à 17 heures dans les locaux de la bibliothèque la Filigrane 67, rue de la Servette. Vous trouverez l'invitation à votre place. Merci M. le Président.

M. ZEHFUS : J'aimerais tout d'abord remercier M. François Lance d'être venu participer à notre débat lundi 25 septembre à la salle communale du Grand-Lancy, débat organisé par l'Union démocratique du Centre, section Lancy.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat pour les lieux où le port d'une muselière sera obligatoire pour les chiens, de nombreux parcs du canton ont été cités. Parmi ceux-ci, un grand nombre de parcs de notre ville figurent dans cette liste, M. Lance les a cités, donc je ne vais pas les nommer car la liste n'est pas exhaustive. Je me réfère à la Tribune de Genève du 21 septembre 2006. Je ne vais pas me pencher sur cette mesure cantonale et les modalités de contrôle car je pense, dans un premier temps, qu'il faudra informer, voire conseiller les propriétaires de chiens avant de passer à la vitesse supérieure qui est la répression.

A ce sujet, je demande au Conseil administratif de dresser une liste complète des lieux réservés aux chiens dans les parcs et partout dans la commune afin d'y encourager les propriétaires à les utiliser pour y promener leurs compagnons à quatre pattes.

Avant de dresser cet inventaire, il serait urgent de contrôler ces lieux. Certains sont dans un état déplorable. Je ne citerai que celui situé en bordure du Petit-Voiret, attenant au préau de l'école des Palettes. Les barrières sont éventrées et la hauteur est trop basse, et un chien de taille moyenne peut facilement sauter par dessus sans problème.

Je demande donc à notre Exécutif de dresser un inventaire des lieux à destination des canidés et que ceux-ci soient contrôlés et rénovés si nécessaire.

Ma dernière intervention est la plus désagréable. Je m'adresse au Président du Conseil municipal qui a été invité à participer au débat du 25 concernant le vote du crédit d'étude pour la maison de la danse. M. le Président, dans votre réponse, que je

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

qualifierai d'obsolète voire de naïve ou simpliste, vous avez évoqué des raisons de non disponibilité pour cause de caucus. C'est bizarre car la moitié de votre groupe était présent. Vous avez ajouté des raisons d'éthique, que vous teniez compte de l'avis de vos électeurs et précisé qu'un des invités n'avait pas été élu à ce titre. En tant que sociologue, vous devriez savoir que l'on ne connaît que très peu ses électeurs et si vous êtes devin, vous devriez vous poser des questions pour l'avenir, je pense au printemps 2007. Je ne veux pas de débat sur ce sujet. A bon entendeur.

M. AUGSBURGER : Je ne suis pas en forme, je vais être très court. Tout d'abord, pour vous dire que M. John Lingg reprendra les commissions de la sécurité et celle de l'aménagement du territoire.

Puisque j'en suis à la commission de la sécurité, j'aimerais juste faire un petit rappel. Le samedi 1^{er} octobre 2005, la commission de la sécurité était conviée à un exercice de la compagnie avec une liste de présence où il y avait des jetons de présence, 10 personnes étaient présentes en 2005. Rebelote le samedi 16 septembre 2006, sans liste et sans jetons de présence, parce que je m'étais opposé à ce principe-là, 2 personnes, M. Progin et moi-même étaient présents. Je trouve cela absolument anormal.

Mme CORMINBOEUF : Je vais poursuivre avec le sujet des muselières, et donner l'information à tous les Conseillers municipaux que le parc des Evaux est également soumis à cette contrainte.

J'ai lu dans la Feuille d'avis officielle du 22 septembre que le Conseil d'Etat avait accepté de donner, dès le 1^{er} décembre 2006, le nom de « Tunnel des Communes-Réunies » à la tranchée couverte de 300 m. sous ladite avenue.

C'est bien, mais je regrette et trouve dommage que notre Commune ne voie pas son nom figurer dans la dénomination d'un tunnel. Même les deux futurs tunnels du CEVA ne porteront pas le nom de Lancy.

J'espère que le nom de Lancy figurera dans la future réalisation du centre qui est au cœur de toutes les discussions actuellement.

Mme BUUNK-DROZ : Vous aurez tous trouvé à vos places une enveloppe que j'ai placée tout à l'heure. En fait, il s'agissait d'une intervention que je voulais faire oralement, et en voyant l'ordre du jour, je craignais d'être trop longue. Je ne sais pas, je peux la lire, mais je pense que si vous la lisez, cela ne vous donnera pas de cauchemar, soyez tranquilles, lisez-la avec le sourire, c'est un conte.

Mme JELK-PEILA : On m'a demandé de faire cette intervention. Il s'agit de la boucle de rebroussement du tram qui se situe aux Palettes, où on peut prendre le 4 pour continuer un peu plus loin. A cet endroit-là, il n'y a pas de banc ni d'abri pour les gens qui attendent le 4. Il y a beaucoup de monde puisqu'il y a plusieurs trams avant que le bus n'arrive. Il y a des personnes âgées qui ont de la peine à se tenir debout, qui ne sont pas abritées et qui désireraient l'être.

Je trouve que les difficultés qui peuvent exister entre différents membres de ce Conseil municipal ne sont pas à régler en séance plénière, mais peut-être entre quatre yeux et je trouve tout à fait déplacé les remarques de M. Zehfus au sujet de ses petites préoccupations personnelles.

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

M. AESCHBACHER : J'aimerais intervenir concernant les deux survivants du marché qui donnent plus l'impression d'être cantonnés aujourd'hui dans une réserve naturelle sur le parking « Schickli », depuis que la place du 1^{er}-Août est totalement terminée et rénovée. J'aimerais savoir pourquoi on ne les a pas laissés intégrer cet emplacement, sachant qu'il est rénové et particulièrement grand, cela permettrait aux gens qui viennent faire leurs marchés de se garer et de le faire normalement. Je pense que c'est une décision à prendre assez rapidement, sinon les deux survivants vont disparaître, et après tout le monde se plaindra qu'il n'y a plus de marché à Lancy et que c'est devenu un quartier mort.

M. BAERTSCHI : A propos de la place du 1^{er}-Août, il n'y a évidemment aucune raison qu'ils ne réintègrent pas une meilleure centralité, ces deux survivants du marché. Nous souhaitons non seulement qu'ils soient deux bientôt, mais encore plus. Vous n'ignorez pas que cette place est fortement occupée par les voitures ; ce que nous souhaitons dans l'avenir, c'est qu'elle ne le soit plus, à la suite de la construction de l'immeuble des Courtillets. Sachez que, sauf si la Coop s'oppose par tous les moyens, nous avons bien l'intention de les remettre à un emplacement qui est celui de la place du 1^{er}-Août.

Mme Corminboeuf, ce n'est pas le Conseil administratif qui a décidé d'appeler ce tunnel : « Tunnel des Communes-Réunies ». Nous avons été consultés, et dans la consultation, nous avons été un peu plus poétiques, en disant « Tranchée de l'Escargot ». Malheureusement, nous n'avons pas été suivis parce que, si j'ai bonne mémoire, en substance, ce n'était pas assez explicite pour les personnes qui viendraient sauver des voitures enfumées, donc nous n'avons pas voulu faire opposition bien entendu, mais nous reconnaissons que les Communes-Réunies, il y en a en tous les cas une, c'est Lancy, que cela ne vous empêchera pas de dormir et que vous ne serez pas perdus parce que vous n'aurez pas vu le mot de Lancy.

Enfin pour les bus 4 Mme Jelk-Peila, je crois que c'est une chose qui devrait se régler. Nous avons aussi été interpellés par des personnes qui ont de la peine à se déplacer, et nous vous donnerons une réponse plus circonstanciée.

M. LANCE : Je désire donner quelques précisions par rapport à l'intervention de M. Augsburger concernant la commission de la sécurité. Je voulais simplement préciser qu'en 2005, il s'agissait d'un exercice et il y avait eu une visite organisée de la caserne actuelle des pompiers pour les membres de la commission. C'est pour cela qu'il y avait eu une liste de présence. D'autre part, cette année, durant cette inspection, en effet, vous étiez présent au début avec la présentation de la compagnie avec M. Progin, mais dans le cours de la matinée, deux autres commissaires nous ont rejoints, il s'agissait de MM. Desplands et Aeschbacher.

M. CHOBAS : Je n'ai aucune réponse à donner.

M. RICHERT : Je ne voulais pas intervenir mais je vois qu'il est relativement tôt. J'aimerais rebondir sur l'interrogation de M. Aeschbacher. Je partage complètement sa préoccupation et je ne suis pas très satisfait de la réponse de notre Conseil administratif, car je ne vois pas pour quelle raison, on ne pourrait pas, vu que les jours de marché ont lieu le mardi et le vendredi, faire comme on le faisait précédemment, c'est-à-dire prévoir l'emplacement nécessaire au moins à ces deux petits stands à la place du 1^{er}-Août. Je crains aussi que l'immeuble des Courtillets, il n'a pas encore vu le jour, le parking souterrain n'est pas encore construit, et il y a de très mauvaises

Séance ordinaire du 28 septembre 2006

habitudes qui vont se prendre très vite à mon avis. Je propose donc que, pendant les jours de marché, on libère un certain nombre de places pour ces étals.

M. LANCE : Sur la demande des deux marchands, nous avons remboursé les redevances 2006 concernant ces deux places de marché ayant subi les désagréments des travaux du tram, et sauf erreur de ma part, concernant ce problème de la place du 1^{er}-Août, c'est à vérifier, il me semble qu'il y a une opposition de la Coop. Je vérifierai demain et vous donnerai des informations plus précises lors d'une prochaine occasion.

19. QUESTIONS DU PUBLIC

Voir Annexe.

M. PEREZ-IRIARTE : Je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE